

## Syndicat de l'enseignement de la Rivière-du-Nord

### Droits Parentaux

Bonjour à tous et à toutes,

Si vous recevez des prestations de RQAP à l'été 2024 ET que vous avez effectué un retour au travail dès la rentrée scolaire 2024-2025, le RQAP n'a sans doute pas voulu faire un recalcul de vos prestations à la suite de la signature de la convention nationale et au paiement de la rétroactivité salariale.

Si vous pensez vous reconnaître à cette situation, veuillez contacter Maryse Morin, vice-présidente du SERN.

*Maryse Morin*  
([mmorin@sern.qc.ca](mailto:mmorin@sern.qc.ca))  
18 décembre 2025